ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 68828

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir du thermalisme en France. S'il semble que le nombre de curistes diminue régulièrement, il paraît nécessaire de mener une politique favorable à ce type de soin puisque les curistes évitent ainsi à la solidarité nationale la prise en charge d'une médication lourde. En 1999, le Gouvernement a annoncé une étude sur l'avenir du thermalisme en France : deux ans plus tard, il ne s'est toujours pas prononcé sur le remboursement à venir des cures par la Sécurité sociale. Aussi, il lui demande bien vouloir lever les incertitudes qui pèsent tant sur les communes thermales que sur les curistes.

Données clés

Auteur : M. Jean-Yves Besselat
Circonscription : Seine-Maritime (7e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68828
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6417